

PROCES VERBAL
Réunion du Conseil communautaire
du 27 octobre 2025
Au siège de la CCHCPP à 18h

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON (à partir de la DCC N°2025_72)
COURCELLES-SUR-NIED :	/
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES :	/
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Gérard BORNEMANN
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Alexandre KWIA TEK
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG (à partir de la DCC N°2025_73)
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LARGUE, M. Guillaume BERNEZ
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
HAYES :	M. André KEIL
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN
VIGY :	M. Hervé PRITRSKY
VRY :	M. Dominique MAST

M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
 Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
 Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour.
 M. Fabrice MULLER a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour.
 M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
 M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Joel SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
 M. Hervé PRITRSKY a donné procuration à M. Sylvain WEIL pour tous les points à l'ordre du jour

Quorum atteint - Début de la réunion à 18h05

Ordre du jour :

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme Delphine BERGER est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 juillet 2025.

Aucune observation, ni écrite, ni orale n'ayant été formulée,

Le Conseil communautaire,

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 17 juillet 2025

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

Date	Objet	Société	Montant ht	Service
03/07/2025	Nettoyage et maintenance des réservoirs d'eau potable	AQUA MAINTENANCE	1 080.00 €	Eau
17/06/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	VERTUGO	250.00 €	Assainissement
17/06/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	ACTEMIUM	344.40 €	Assainissement
17/06/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	AGM TEC	116.00 €	Assainissement
18/06/2025	Télégestion Phase 3	LOREAT	2 700.00 €	Assainissement
18/06/2025	Télégestion Phase 2	LOREAT	2 250.00 €	Assainissement
18/06/2025	Télégestion Phase 3	LOREAT	39 760.00 €	Assainissement
18/06/2025	Redevance annuelle logiciel Topkapi	SADE A METZ	6 123.00 €	Assainissement
19/06/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	VERT NET	55.00 €	Assainissement
24/06/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	PROTECT HOMES	250.00 €	Assainissement
24/06/2025	Dotation d'EPI	LORPROTEC	2 321.94 €	Assainissement
24/06/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	SOGEA EST	125.00 €	Assainissement
24/06/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	SOGEA EST	95.00 €	Assainissement
01/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	C4M	200.00 €	Assainissement

02/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	VERTUGO	200.00 €	Assainissement
02/07/2025	STEP SANRY – Agitateur SULZER XRW3033	SOGEA EST	4 315.00 €	Assainissement
03/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	PCOPIB SARLU	339.00 €	Assainissement
03/07/2025	STEP COINCY – Transfert des boues	PRESTAGRO	3 010.00 €	Assainissement
03/07/2025	STEP MAIZEROY – Moteur AERZEN Surpresseur	SOGEA EST	1 590.00 €	Assainissement
03/07/2025	STEP VIGY – Pompes submersible	SOGEA EST	2 670.00 €	Assainissement
03/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	REXEL	136.39 €	Assainissement
03/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	VERT NET	175.02 €	Assainissement
03/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	C2M TECHNOLOGY	181.00 €	Assainissement
03/07/2025	STEP PANGE/MAIZEROY/COURCELLES SUR NIED – Chauffe-eau	REXEL	763.75 €	Assainissement
17/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	AMAZON BUSINESS	15.43 €	Assainissement
21/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	PUM PLASTIQUES	83.33 €	Assainissement
22/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	PROTECT HOMES	250.00 €	Assainissement
23/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	LEROY MERLIN	33.33 €	Assainissement
23/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	AMAZON BUSINESS	71.66 €	Assainissement
23/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	VHM CANALISATION	250.00 €	Assainissement
24/07/2025	Formation	AFTRAL	422.00 €	Assainissement
25/07/2025	STEP COINCY – Traitement des boues	SOCIETE MOSELLANE DES EAUX	7 550.00 €	Assainissement
25/07/2025	STEP OGY ST AGNAN – Vanne	VHM CANALISATION	904.50 €	Assainissement
25/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	BCS INFORMATIQUE	35.00 €	Assainissement
25/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	BCS INFORMATIQUE	309.50 €	Assainissement
25/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	C4M	191.54 €	Assainissement
28/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	AMAZON BUSINESS	279.07 €	Assainissement
28/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	BRICO DEPOT	333.33 €	Assainissement
28/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	BCS INFORMATIQUE	28.00 €	Assainissement
01/08/2025	STEP HESSANGE – Mise aux normes de l'assainissement	INERA GRAND EST	5 305.00 €	Assainissement
04/08/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	INTERMARCHE	83.33 €	Assainissement
05/08/2025	Formation	CENTRE RAYMOND BARD	425.00 €	Assainissement
08/08/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	LORPROTEC	300.00 €	Assainissement
08/08/2025	Révision Peugeot PARTNER	GARAGE COURCELLES AUTO	962.86 €	Assainissement
08/08/2025	STEP SANRY SUR NEID – Fourniture et pose de 2 pompes	SOGEA EST	3 595.00 €	Assainissement
08/08/2025	STEP COURCELLES CHAUSSY – Modification de la tuyauterie	SOGEA EST	2 115.00 €	Assainissement
08/08/2025	Fourniture de 10 poires de niveau	SOCEA EST	950.00 €	Assainissement
12/08/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	BRICO DEPOT	500.00 €	Assainissement
13/08/2025	Auto-sauveteur avec housse et ceinture	ACTEMIUM	765.00 €	Assainissement
13/08/2025	STEP SILLY SUR NIED – Transfert de boues	GABRIAC SAS	1 900.00 €	Assainissement
13/08/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	MECAVISTA	82.06 €	Assainissement
13/08/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	MECAVISTA	183.75 €	Assainissement
18/08/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	AMAZON BUSINESS	94.32 €	Assainissement
18/08/2025	Clapet	VHM CANALISATION	552.18 €	Assainissement
18/08/2025	Conduites pour BURTONCOURT	VHM CANALISATION	166.67 €	Assainissement

03/09/2025	DIVERS STEP – Produits de traitement	C2M TECHNOLOGY	1 028.30 €	Assainissement
08/09/2025	STEP VIGY – Produits de traitement	BRENNTAG SA	2 515.97 €	Assainissement
08/09/2025	STEP OGY MONTOY FLLANVILLE – Produits de traitement	BRENNTAG SA	5 660.93 €	Assainissement
08/09/2025	STEP COURCELLES CHAussy – Produits de traitement	BRENNTAG SA	628.99 €	Assainissement
08/09/2025	STEP SANRY SUR NIED – Produits de traitement	BRENNTAG SA	628.99 €	Assainissement
09/09/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	VERTUGO	83.32 €	Assainissement
09/09/2025	STEP VIGY – Barre de guidage et support	SOGEA EST	1 190.00 €	Assainissement
09/09/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	AMAZON BUSINESS	97.51 €	Assainissement
09/09/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	BCS INFORMATIQUE	190.59 €	Assainissement
11/09/2025	Formation	CENTRE RAYMOND BARD	150.00 €	Assainissement
12/09/2025	STEP COURCELLES CHAussy – Stockage des analyses	MDA	583.33 €	Assainissement
12/09/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	BRICO DEPOT	166.67 €	Assainissement
12/09/2025	STEP PANGE – Remplacement de 2 pompes	SOGEA EST	1 340.00 €	Assainissement
15/09/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	BRICO DEPOT	166.67 €	Assainissement
15/09/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	AMAZON BUSINES	139.05 €	Assainissement
15/09/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	AMAZON BUSINES	157.52 €	Assainissement
15/09/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	REXEL	438.02 €	Assainissement
15/09/2025	OGY – Remplacement d'un collecteur + branchement + regard	MCTP	22 625.00 €	Assainissement
15/09/2025	STEP VIGY – remplacement des diffuseurs d'aération	LOREAT	9 200.00 €	Assainissement
16/09/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	BRICO DEPOT	166.66 €	Assainissement
16/09/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	ETCETERRA	121.67 €	Assainissement
17/09/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	LEROY MERLIN	83.33 €	Assainissement
24/09/2025	STEP VIGY – nettoyage et renouvellement des diffuseurs avec continuité du traitement dans le bassin d'aération	HYDREA	33 033.00 €	Assainissement
24/09/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	PCOPIB SARLU	49.90 €	Assainissement
25/09/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	AMAZON BUSINESS	44.76 €	Assainissement
26/09/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	PRO INCENDIE	394.20 €	Assainissement
26/09/2025	Adhésion	ASCOMADE	205.00 €	Assainissement
02/10/2025	STEP MAIZERY ET RAVILLE – Mission de maîtrise d'œuvre	LVRD	3 200.00 €	Assainissement
02/10/2025	STEP PANGE – Fourniture et mise en place d'un agitateur	SOGEA EST	4 395.00 €	Assainissement
02/10/2025	STEP VIGY – recherche d'un regard existant ou création d'un regard	SADE A METZ	3 315.00 €	Assainissement
02/10/2025	STEP VIGY – recherche d'un regard existant et mise à niveau	SADE A METZ	2 736.00 €	Assainissement
08/10/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	VERTUGO	150.00 €	Assainissement
08/10/2025	MUSSY – Confection d'un PVA pour division parcellaire	MELEY STROZYNA	1 611.59 €	Assainissement
08/10/2025	STEP VIGY - tuyauterie	PUM PLASTIQUES	166.67 €	Assainissement
10/10/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	C4M	83.33 €	Assainissement
17/06/2025	Outil en ligne de gestion de compostage	ORGANEO	1 080.00 €	OM
19/06/2025	Catalogues et imprimés	PRIM SERVICE	305.16 €	OM
24/06/2025	Révision BOM CW-134-LV	FABB TRUCK	5 238.41 €	OM
24/06/2025	EPI	LORPROTEC	3 018.97 €	OM
30/06/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	C4M	210.00 €	OM
30/06/2025	Batterie CW-134-LV	FABB TRUCK	697.75 €	OM
01/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	C4M	210.00 €	OM
04/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	PROTECT HOMES	130.00 €	OM

17/07/2025	AMO dans le cadre de l'évolution du SPED	ANETAME INGENIERIE	5 400.00 €	OM
17/07/2025	AMO pour le marché de gestion des déchets	ANETAME INGENIERIE	3 150.00 €	OM
31/07/2025	Carburant	SUPER U	303.75 €	OM
08/08/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	ZEP INDUSTRIES	172.60 €	OM
20/08/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	SIMPLICITI	2 214.20 €	OM
03/09/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	AMAZON BUSINESS	64.42 €	OM
09/09/2025	Entretien BOM CW-134-LV	KR PNEUS	1 611.68 €	OM
17/09/2025	Entretien BOM EM-980-MD	KR PNEUS	2 352.60 €	OM
17/09/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	C4M	159.00 €	OM
23/09/2025	Huile véhicules BOM	FABB TRUCK	178.09 €	OM
25/09/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	VERT NET	81.00 €	OM
03/10/2025	Intervention	ADEMI PESAGE	225.00 €	OM
03/10/2025	Entretien BOM EM-980-MD	GARAGE DE LA FELTIERE	1 036.15 €	OM
08/10/2025	Remplacement de 2 projecteurs dans déchèterie de Courcelles- Chaussy	ROGER MAIRE SARL & Fils	1 230.00 €	OM
25/09/2025	Logiciels	NEXPUBLICA	1 690.00 €	Prestation de services
17/06/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	THOMANN GmbH	120.00 €	EDM
17/06/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	ACKERMANN SA	624.49 €	Travaux
18/06/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	GB MUSIQUE SAS	49.27 €	EDM
19/06/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	INTERMARCHE	125.00 €	Services généraux
19/06/2025	Insertion publicitaire dans le calendrier 2026	AFT EDITION POMPIERS	1 156.00 €	Communication
20/06/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	SECURIMED	424.50 €	Prévention
23/06/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	PROTECT HOMES	51.20 €	Prévention
26/06/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	VERTUGO	50.00 €	Travaux
30/06/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	PROTECT HOMES	102.40 €	Prévention
30/06/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	INTERMARCHE	125.00 €	Prévention
01/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	CARREFOUR	333.33 €	Prévention
07/07/2025	Réception sportive	BOULANGERIE GASTON	20.00 €	Communication
10/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	BCS INFORMATIQUE	99.92 €	Services généraux
17/07/2025	Plantation d'arbres avec le CFA de Courcelles Chaussy	LES PEPINIERES DE L'EST	5 149.13 €	TVB
17/07/2025	Animation - Spectacle de Noel	POPATEX ASSOCIATION	521.33 €	RPE
17/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	CHIAPPA	546.32 €	Services généraux
17/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	BCS INFORMATIQUE	138.00 €	RPE
18/07/2025	Repas conseil communautaire du 17/07/2025	VEENSTRA PIZZA	110.00 €	Services généraux
23/07/2025	Abonnement Journal des Educateurs de jeunes enfants	EJE JOURNAL	48.97 €	RPE
29/07/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	INTERMARCHE	75.46 €	Services généraux
01/08/2025	AUDIT CTA	DALKIA GROUPE EDF	780.00 €	Services généraux
08/08/2025	Impression et distribution « Vies communes »	A2DV NUMERIQUE	4 390.83 €	Communication
08/08/2025	Club des entreprises – Repas	TOUT & BON	615.23 €	Communication
08/08/2025	Droits d'utilisation annuelle du système	PANNEAUPOCKET CWA	3 430.00 €	Communication
08/08/2025	Rapport d'activité 2024 – Brochures	PRIM SERVICE	355.90 €	Communication

08/08/2025	Oriflamme géant	PRIM SERVICE	329.00 €	Communication
08/08/2025	Club des entreprises - Cartons d'invitation + enveloppes	PRIM SERVICE	399.00 €	Développement économique
08/08/2025	Roll Up	PRIM SERVICE	3 600.00 €	Communication
08/08/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	QD ESPACES VERTS SARL	133.33 €	Travaux
19/08/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	TALON SERVICE	41.67 €	Services généraux
25/08/2025	Club des entreprises - réception	CARREFOUR	83.33 €	Développement économique
25/08/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	VERT NET	243.25 €	Services généraux
25/08/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	INTERMARCHÉ	100.00 €	Services généraux
27/08/2025	Réception AMIE57	TOUT & BON	235.70 €	Développement économique
28/08/2025	Réception AMIE57	MAISON CONGE SARL	27.30 €	Développement économique
28/08/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	QD ESPACES VERTS SARL	279.17 €	Travaux
01/09/2025	Géo cœur	ELTECH	199.12 €	Services généraux
03/09/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	MANUTAN	122.25 €	Services généraux
03/09/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	AMAZON BUSINESS	6.94 €	RPE
04/09/2025	Karcher	BRICO DEPOT	387.50 €	Travaux
04/09/2025	Matériel informatique	BCS INFORMATIQUE	133.00 €	Services généraux
05/09/2025	Convention de co-financement	ANCT	5 810.00 €	Tourisme
09/09/2025	Matériel de petit équipement	REXEL	70.04 €	Services généraux
09/09/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	CARREFOUR	48.70 €	RPE
11/09/2025	Nettoyeur haute pression	PCOPIB SARLU	3 195.00 €	Travaux
11/09/2025	Matériel informatique	BCS INFORMATIQUE	804.10 €	Services généraux
11/09/2025	Logiciel informatique	BCS INFORMATIQUE	299.76 €	Services généraux
12/09/2025	Réceptions	ROUSSELOT BOISSONS	250.00 €	Services généraux
15/09/2025	Réfection exutoire d'eau pluviale St Hubert	BECKER SARL	4 300.93 €	Eaux pluviales
15/09/2025	Eclairage extérieur	COME	520.00 €	Services généraux
15/09/2025	Réceptions	SUPER U	150.00 €	Services généraux
16/09/2025	Réceptions	MAISON CONGE SARL	30.14 €	Services généraux
17/09/2025	Matériel informatique	BCS INFORMATIQUE	18.00 €	Services généraux
24/09/2025	Entretien véhicules	GARAGE COURCELLES AUTO	715.41 €	Travaux
24/09/2025	Impression rapport d'activité	PRIM SERVICE	335.00 €	Communication
24/09/2025	Sac shopping	FORM PUBLICITE	1 224.00 €	Communication
25/09/2025	Matériel musical	THOMANN GmbH	168.08 €	Ecole de musique
25/09/2025	Equipeement de protection individuelle	PROTECT HOMES	150.00 €	Communication
26/09/2025	Plants végétal local en racines nues	PEPINIERES QUATRE CHAMPS FORT	150.50 €	Trame verte et bleue
26/09/2025	Entretien des portes sectionnelles	FV INDUSTRIES	650.00 €	Services généraux
26/09/2025	Matériel de petit équipement	AMAZON BUSINESS	96.57 €	Prévention
30/09/2025	Réception conférence des maires	SUPER U	166.67 €	Services généraux
30/09/2025	Matériel de petit équipement	BRICO DEPOT	29.17 €	Travaux
01/10/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	INTERMARCHÉ	83.33 €	Services généraux
02/10/2025	Aménagement d'un sentier pédagogique Villers-Bettlach	CALAO	2 926.00 €	Tourisme

02/10/2025	Entrées jardins fruitiers de Laquenexy	LES JARDINS FRUITIERS DE LAQUENEXY	35.00 €	RPE
02/10/2025	DATI	DOOMAP	136.00 €	RPE
03/10/2025	Matériel de petit équipement	AMAZON BUSINESS	13.68 €	Communication
03/10/2025	Matériel de petit équipement	CARREFOUR	25.00 €	Ecole de musique
08/10/2025	Matériel informatique	BCS INFORMATIQUE	148.00 €	Services généraux
08/10/2025	Maintenance matériel incendie	PRO INCENDIE LORRAINE	617.60 €	Services généraux
15/10/2025	Matériel informatique	BCS INFORMATIQUE	45.00 €	Services généraux
15/10/2025	Matériel informatique	BCS INFORMATIQUE	124.92 €	Services généraux
15/10/2025	Pulvérisateur	PCOPIB SARLU	240.00 €	Travaux
15/10/2025	Prestation de service système de vidéoprotection	CONFORMEOS	99.00 €	Services généraux
16/10/2025	Matériel de petit équipement	AMAZON BUSINESS	39.16 €	Travaux
16/10/2025	Réseau secrétaires de mairie – Journée d'échanges	MAISON CONGE SARL	39.28 €	Services généraux
17/10/2025	Réseau secrétaires de mairie – Journée d'échanges	TOUT & BON	318.30 €	Services généraux

ORDRE DU JOUR :

N°	Compétence	Objet de la délibération
1.	PCAET	Plan climat air énergie territoire : Arrêt du projet
2.	Assainissement	Fixation de la PFAC pour un projet de création de 22 logements collectifs à Vigy
3.	Assainissement	Redevance d'assainissement collectif – tarification CCHCPP et part AERM 2026
4.	Eau	Redevance Eau – tarification 2026 CCHCPP et part AERM Burtoncourt
5.	Finances	Attribution des fonds de concours
6.	RH	Création de postes
7.	RH	Mise à jour du tableau des effectifs
8.	RH	Conventionnement avec le Centre de Gestion concernant la mission d'inspection en matière de sécurité et d'hygiène au travail
9.	RH	Adhésion au CNAS

10.	Administration générale	Amicale : demande de subvention 2026
11.	Divers	

POINTS :

1. PCAET – Arrêt du Plan Climat Air Energie Territorial (rapporteuse : Delphine BERGER)

Mme Delphine BERGER rappelle que la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17/08/2015 a rendu obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants de se doter d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). La Communauté de Communes Haut-Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) n'est pas soumise à cette obligation, comptant moins d'habitants que ce seuil (19 225 habitants en 2018, 19 286 en 2022). Cependant, le Conseil Communautaire de la CCHCPP a souhaité s'engager volontairement dans l'élaboration de son PCAET par délibération du 11 avril 2022.

Le PCAET est un document de planification stratégique et opérationnel. Elaboré à l'échelle du territoire, il mobilise l'ensemble des acteurs publics, économiques, sociaux et environnementaux, et facilite l'émergence d'actions concrètes en faveur du climat. Il aborde différentes thématiques, telles que la qualité de l'air, les émissions de gaz à effet de serre, la vulnérabilité aux changements climatiques, la consommation d'énergie ou encore la production d'énergie renouvelable.

Les services de la CCHCPP et le bureau d'étude GINGER BURGEAP ont ainsi élaboré le dossier complet du projet PCAET, comprenant les éléments suivants :

- Le résumé non technique ;
- Le diagnostic -Etat initial de l'Environnement ;
- La stratégie territoriale ;
- Le programme d'actions et son dispositif de suivi-évaluation ;
- Le rapport environnemental de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES).

L'ensemble du projet PCAET volontaire a été construit en concertation avec les élus, services et acteurs du territoire. La démarche PCAET a déjà fait l'objet de plusieurs validations. Le diagnostic a ainsi été finalisé en mars 2023, la stratégie validée par le Conseil Communautaire le 08/04/2024, et la liste des actions validée par la Commission PCAET le 04/09/2024. La rédaction des différents documents constitutifs du dossier étant finalisée, il est proposé aux conseillers communautaires d'arrêter le projet de PCAET.

La validation de l'arrêt du dossier est une étape nécessaire et incontournable en vue du processus d'approbation du PCAET. La procédure d'approbation du PCAET est la suivante (calendrier prévisionnel) :

- Arrêt du projet de PCAET en Conseil Communautaire (30/10/2025)
- Dépôt du PCAET pour avis de l'Etat – Région et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (05/11/2026)
- Réception des avis de l'Etat-Région et de la MRAE fin janvier 2026
- Eventuelles modifications et rédaction d'un mémoire de réponse aux avis reçus (mars 2026)
- Consultation publique par voie électronique entre avril et mai 2026
- Finalisation du dossier de PCAET et approbation définitive en Conseil Communautaire (été 2026)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE – 32 voix pour et 5 abstentions (MM. Messin, Petit, Weil (pouvoir Pritsky) et Mme Pace) :

- **D'APPROUVER** l'arrêt du projet de Plan Climat Air Energie Territorial ;
- **DE SOUMETTRE** le projet de Plan Climat Air Energie Territorial pour avis à l'Etat et à la région Grand Est ;
- **DE SAISIR** la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) pour avis ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à organiser une consultation du public et à intégrer les éléments pertinents des remarques formulées à cette occasion sur ce projet de PCAET ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les actes afférents et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pièces jointes :

- Synthèse du projet de PCAET (document consultable sur BDE)
- Résumé non technique du projet de PCAET (document consultable sur BDE)
- État Initial de l'environnement (document consultable sur BDE)
- Évaluation environnementale (document consultable sur BDE)
- Stratégie du PCAET (document consultable sur BDE)
- Plan d'Action (document consultable sur BDE)

Étienne LOGNON arrive au début de ce point.

2. Assainissement – Fixation de la PFAC pour un projet de création de 22 logements collectifs à Vigy (rapporteur Hervé MESSIN) - AJOURNÉ

M. Hervé MESSIN rappelle au conseil la délibération du conseil communautaire DC081-2018 du 20 Décembre 2018 qui a établi la tarification de la participation forfaitaire à l'assainissement collectif de la manière suivante :

- 4 500 € par logement.
- 4 €/m²

A la vue du projet « Développement d'un projet de logements collectifs de 22 unités de logement Rue du Stade/Allée du Pré Prignard 57640 VIGY » et détaillé dans le Certificat d'urbanisme N°CU 057 716 25 00009 la PFAC à percevoir serait de 99 000 € ce qui contraire à la règle de la délibération détaillée ci-dessus et notamment que : « Le montant ne doit pas dépasser 80 % du prix de la mise en place d'un ANC conforme »

Après avis de la commission du 9 septembre 2025, Il est proposé de fixer la PFAC sur le projet de Vigy à 80% de la moyenne des devis ANC reçus par la collectivité.

Cinq devis ont été reçus. En appliquant les dispositions réglementaires ci-dessus à la moyenne des montants des devis reçus, le montant calculé pour la PFAC est de 60 387 €.

Serge WOLLJUNG arrive au cours de ce point.

Débat :

Hervé MESSIN rappelle que la désignation du mode de calcul de la PFAC dans le cas de Vigy a été faite lors d'une commission assainissement à laquelle il n'avait pu assister dans son intégralité.

Hervé MESSIN : Ce qui me gêne avec le mode de calcul, c'est qu'on se base sur une moyenne des devis. Il existe pourtant un devis moins cher.

Roland CHLOUP : Le devis à 51 000 € n'est pas détaillé.

Hervé MESSIN : Les chiffres pris en compte sont en HT, on devrait se baser sur le TTC. Aussi, le taux de 80% n'est pas quelque chose que l'on doit appliquer, c'est un seuil à ne pas dépasser. Pourquoi ne fixerions-nous pas la PFAC à 30% du coût d'installation ? En 2026 la commission devra retravailler la question des PFAC.

André HOUPERT : Comment se présente le collectif ?

Sylvain WEIL : Deux bâtiments dans lesquelles sont réparties les 22 habitations.

André HOUPERT : Pour moi, la notion de collectif est à définir. On peut parler d'un collectif lorsqu'il n'y a qu'une seule entrée d'assainissement. Aussi, concernant le prix fixé pour cette PFAC, nous ne sommes pas obligés de prendre le devis le moins cher. Pourquoi ne prend-on pas le devis le plus cher ? Au vu du budget assainissement, on a aussi besoin d'argent. Je pense que ce point devrait être reporté.

Hervé MESSIN : On peut aussi se poser la question des collectifs de 4-5 personnes qui sont plus fréquents sur notre territoire.

Christian PETIT : L'aménageur doit fournir les éléments du coût d'installation. C'est ce prix-là qui sert. Nous, ce sur quoi on délibère c'est de choisir si on prend 80% du prix ou moins.

André HOUPERT : Il faut aussi prendre en compte le nombre de personnes dans le collectif. Le coût de l'appareillage est variable.

Hervé MESSIN : Tous les devis ont été réalisés sur le même nombre d'habitants.

Étienne LOGNON : Il ne faut pas que la PFAC soit considéré comme un impôt. 4 500 € c'est déjà une somme très importante en comparaison avec d'autres collectivités. Notre territoire n'est déjà pas le plus attractif, il faut donc se questionner sur cette participation. Je suis très étonné par la méthode suivie, pourquoi ne fait-on pas un règlement qui soit le même pour l'ensemble des collectifs du territoire ?

Luc GIAMBERINI : Lorsque la commune de Courcelles-Chaussy avait la charge de l'assainissement, on avait un tarif dégressif pour les collectifs. Il faut rendre notre territoire plus attractif.

Éric GULINO évoque qu'il y a encore une faille aujourd'hui et qu'il reste du travail à réaliser.

Hervé MESSIN demande si on peut réunir une commission dédiée à cette question.

Au vu des discussions, Roland CHLOUP retire ce point de l'ordre du jour.

Sylvain WEIL : Est-ce que le promoteur peut être informé de la démarche ? Il a envoyé un devis.

Roland CHLOUP : Celui à 51 000 € ? Ce n'était pas un devis détaillé, mais un forfait.

3. Assainissement – Redevance d'assainissement collectif – tarification CCHCPP et part Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) 2026 (rapporteur Hervé MESSIN)

M. Hervé MESSIN rappelle au conseil la délibération du conseil communautaire DCC2022_39 du 11 Avril 2022 qui a établi un lissage des tarifs de la redevance assainissement sur l'ensemble de la communauté de communes pour aboutir à une redevance unique en 2025 :

- Consommation M3 (Part CCHCPP) : **2.2802 € HT/m3 pour les communes / habitations situées en zonage d'assainissement collectif.**

Après avis de la commission du 9 septembre 2025, Il est proposé de maintenir le tarif et le mode de calcul pour l'année 2026. Une réflexion globale sera lancée au printemps 2026.

Il est également rappelé au conseil la délibération DCC 2024_92 qui avait fixé pour 2025 les différentes tarifications de l'agence de l'eau Rhin Meuse. Chaque année le coefficient appliqué sera différent et dépendra des résultats notamment de la conformité des stations d'épuration de l'année n-2,

En 2025 :

- la contrevaletur de la redevance « pour performance des systèmes d'assainissement collectif » indiquée sur les factures d'assainissement était de **0,46 €/m3**
- son taux de modulation était de **0,3** soit un tarif facturé à l'habitant de **$0,46 \times 0,3 = 0,138 \text{ € /m3}$**

Après saisies des données sur SISPEA, le retour de l'AERM est le suivant pour 2026 :

- la contrevaletur de la redevance « pour performance des systèmes d'assainissement collectif » indiquée sur les factures d'assainissement est de **0,38 €/m3** (donnée AERM)
- son taux de modulation est de **0,465** (donnée AERM) soit un tarif facturé à l'habitant **$0,38 \text{ €} \times 0,465 = 0,1767 \text{ € /m3}$**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE FIXER** les tarifs de la redevance d'assainissement collectif CCHCPP à compter du 01 janvier 2026 comme suit - Consommation M3 (Part CCHCPP) : **2.2802 € HT/m3** pour les communes / habitations situées en zonage d'assainissement collectif.
- **DE FIXER** les tarifs de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif, dont le produit revient à l'Agence de l'Eau à **0,1767 € /m3**, résultant du calcul suivant : Contrevaletur de la redevance « pour performance des systèmes d'assainissement collectif » indiquée sur les factures d'assainissement fixée à 0,38 € / m3 auquel est appliqué un taux de modulation de cette redevance à 0,465 soit **$0,38 \times 0,465 = 0,172$**

Il est indiqué que ce supplément de prix de la « redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif » est facturé et recouvré auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif reversée à la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées selon les mêmes modalités que la « part collectivité » de la facture d'assainissement.

4. Eau - Redevance Eau – tarification CCHCPP et part Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) sur la commune de Burtoncourt (rapporteur Hervé MESSIN)

M. Hervé MESSIN rappelle au conseil la délibération du conseil communautaire DCC2025_08 du 10 Avril 2025 qui a établi les tarifs de la redevance eau potable :

- Consommation M3 (Part CCHCPP) : 0.99 € HT/m3
- Consommation M3 camping (Part CCHCPP) : participation adaptée tous les ans au tarif du SI Boulay
- Part fixe compteur (Part CCHCPP) : 37.91 € HT/an.

Après avis de la commission du 9 septembre 2026, Il est proposé de maintenir le tarif et le mode de calcul pour l'année 2026. Une réflexion globale sera lancée au printemps 2026.

Il est rappelé au conseil la délibération du conseil communautaire DCC 2024_94 qui avait fixé pour 2025 les différentes tarifications de l'agence de l'eau Rhin Meuse, Chaque année le coefficient appliqué sera différent et dépendra des résultats notamment du rendement du réseau et de la qualité de l'eau distribuée de l'année n-2,

En 2025 :

- la contrevaletur de la redevance « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » indiquée sur les factures d'assainissement était de **0,33 €/m3**
- le taux de modulation pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable était de **0,2** soit un tarif facturé à l'habitant de **0,33 X 0,2 = 0,066 €/m3**

La redevance sur la consommation d'eau potable était de **0,39 € /m3**

La tarification de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau était de **0,054 € /m3**

Après saisies des données sur SISPEA, le retour de l'AERM est le suivant pour 2026 :

- la contrevaletur de la redevance « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » indiquée sur les factures d'assainissement est de **0,12 €/m3** (donnée AERM)
- le taux de modulation pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable est de **0,9** (donnée AERM) soit un tarif facturé à l'habitant de **0,12 X 0,9 = 0.108 €/m3**
- La redevance sur la consommation d'eau potable est de **0,40 € /m3** (donnée AERM)
- La tarification de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est de **0,0554 € /m3** (donnée AERM)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **De fixer** les tarifs des redevances eau potable – part CCHCPP – commune de Burtoncourt, à compter du 01 janvier 2026 comme indiqués ci-dessous :
 - Consommation M3 habitation : 0.99 € HT/m3
 - Consommation M3 camping : participation adaptée tous les ans au tarif du SI Boulay
 - Part fixe compteur : 37.91 € HT/an
- **De fixer** les redevances Agence de l'Eau Rhin Meuse à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit
 - Redevance sur la consommation d'eau potable : **0,40 €/m3**
 - Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau à **0,0554 € /m3**

- Redevance pour performance des réseaux d'eau potable à **0,108 € / m³** ; sur la base d'une contrevaletur de la redevance « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » de 0,12 € par M3 et d'un taux de modulation pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,9 soit $0,12 \times 0,9 = 0,108$. Il est indiqué que ce supplément de prix de la « redevance performance des réseaux d'eau potable » est facturé et recouvré auprès des usagers du service public de l'eau potable et reversée à la collectivité selon les mêmes modalités que la « part collectivité » de la facture d'eau.

Débat :

Sylvain WEIL : À quel moment la gestion de l'eau à Burtoncourt sera remise au SERM ? C'est ce qu'il était convenu il me semble.

Roland CHLOUP : Le SERM nous présentera plusieurs schémas bientôt.

Christian PETIT évoque les surcoûts d'une gestion par le SERM.

André HOUPERT : À mon sens, il y a aujourd'hui un problème d'exploitation. Beaucoup de casse est à recenser sur l'alimentation. Le réseau date de 1962. La commune a tout fait pour pouvoir refaire le réseau qui va de la source au château d'eau. Sur 20 ans, refaire le réseau serait moins coûteux que de continuer à payer les coûts de réparation.

André HOUPERT rappelle également les propriétés de l'eau à Burtoncourt nécessitant beaucoup moins de traitement que celle utilisée par le SERM.

Hervé MESSIN : On a contacté une entreprise pour les fuites.

André HOUPERT : Il faut aussi rappeler que la part fixe est de 37 € par an sur notre tarif, contre 37 € deux fois par an sur le territoire du SERM.

5. Finances – Attribution de fonds de concours (rapporteur Joël SIMON)

M. Joël SIMON informe le Conseil communautaire que les différents dossiers de demande de fonds de concours des communes, déposés au service des Affaires Générales, ont été étudiés au cours des dernières commissions finances.

Pour rappel, sur la période 2024-2025, la CCHCPP s'est engagée en faveur des communes en débloquant une enveloppe globale de 700 000 € pour subventionner les projets d'investissement communaux à hauteur de 25 000 € par commune.

À ce jour, 45 dossiers ont déjà été validés par le Conseil communautaire dont 21 projets ayant déjà reçu le versement. Ainsi le montant déjà alloué par cette opération s'élève à 493 996,38 €.

M. Joël SIMON, 1^{er} vice-président, propose au Conseil de valider les dossiers de fonds de concours présentés et validés lors des commissions finances du 30 septembre 2025 et arrêtés de la manière suivante :

Commune	Type de projet	Montant alloué
MARSILLY	Finalisation de l'aménagement du foyer rural par l'installation d'un escalier	6 042,78 €
PANGE	Remplacement de la porte d'entrée de la Chapelle	2 137,50 €
PANGE	Annulation du dossier de travaux voirie impasse de la scierie (délibération DCC2025_45 du 10.04.2025)	- 13 900 €
PANGE	Aménagement de la voirie impasse de la scierie	13 979,90 €
RAVILLE	Reprise des bordures et accotements de la RD4	9 000 €

RAVILLE	Réfection de la toiture de l'ancien lavoir	16 000 €
RETONFEY	Aménagement des abords de la maison communale avec un projet de végétalisation et de désimperméabilisation de sols	4 166,25 €
SANRY-LES-VIGY	Rénovation du beffroi de l'Eglise Saint-Nicolas	15 676 €
SANRY-LES-VIGY	Remplacement des aérothermes vétustes de la cantine, périscolaire et foyer rural par de nouveaux	5 000 €
SANRY-SUR-NIED	Remise en état de la toiture de la chapelle	1 132 €
SANRY-SUR-NIED	Travaux de mises aux normes PMR des sanitaires	8 444 €
SANRY-SUR-NIED	Installation de stores dans la salle polyvalente	1 320 €
SANRY-SUR-NIED	Installation de lampadaires LED	5565,99 €
SERVIGNY-LES-RAVILLE	Réfection des trottoirs pour la sécurisation des piétons	13 139 €
SORBEY	Installation de stores occultants	245 €
SORBEY	Création d'un faux plafond dans la salle de classe de l'école	1 967 €
SORBEY	Remplacement du moteur de la cloche de l'Eglise	1 022 €
SORBEY	Annulation du dossier de rénovation énergétique de la mairie et de l'école (délibération DCC2025_45 du 10.04.2025)	- 4 872 €
SORBEY	Rénovation énergétique de la mairie et de l'école	11 280 €

La CCHCPP se réserve le droit de revoir à la baisse les montants alloués à la suite de la réception des factures visées du SGC, afin de respecter le minimum de 20% d'autofinancement (sauf dérogation expresse des services préfectoraux) et le principe selon lequel le montant de fonds de concours ne peut être supérieur à l'autofinancement de la commune.

VU l'article L 5214-16 V du CGCT permettant aux Communautés de Communes de financer la réalisation d'un équipement par le versement de fonds de concours,

VU la DBC2025_04 de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange relative au règlement d'attribution des fonds de concours, ([document joint à la présente note de synthèse](#))

VU le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange, ([document joint à la présente note de synthèse](#))

VU l'avis favorable de la commission « finances » réunie le 30 septembre 2025, ([compte rendu joint à la présente note de synthèse](#))

VU les différents dossiers de demandes d'attribution de fonds de concours, ([document joint à la présente note de synthèse](#))

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE VALIDER** l'attribution des fonds de concours ci-dessus ;
- **D'ANNULER** l'attribution du fonds de concours de 13 900 € pour la commune de Pange pour le projet de travaux de voirie sis impasse de la scierie, validé par la DCC2025_45 ;
- **D'ANNULER** l'attribution du fonds de concours de 4 872 € pour la commune de Sorbey pour le projet de rénovation énergétique de la mairie et de l'école, validé par la DCC2025_45 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.

Pièces jointes :

- DBC2025_04 du 26 mars 2025 relative au règlement d'attribution des fonds de concours ([document consultable sur BDE](#))
- DCC2025_45 du 10 avril 2025 relative à l'attribution de fonds de concours ([document consultable sur BDE](#))
- Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange ([document consultable sur BDE](#))
- Compte rendu de la commission « Finances » du 30 septembre 2025 ([compte rendu consultable sur BDE](#))
- Ensemble des dossiers de demandes d'attribution de fonds de concours ([document consultable sur BDE](#))

Débat :

Joël SIMON rappelle que dans tous les dossiers dont l'objet est un édifice culturel, les communes ont sollicité leur conseil de fabrique pour une participation au financement.

Hervé MESSIN : Quelles pièces sont nécessaires pour demander le versement ?

Roland CHLOUP : Le plan de financement définitif et les factures acquittées visées par le SGC.

Christian PETIT : À Pange, c'est quelle chapelle qui est concernée ?

Roland CHLOUP : Celle de Domangeville.

6. Ressources Humaines – Création de postes (rapporteur : Roland CHLOUP)

Monsieur le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de **Technicien Principal de 2^{ème} classe** pour assurer les fonctions d'instructeur d'urbanisme. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière technique, au grade de Technicien Principal de 2^{ème} classe.

Si cet emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie B dans les conditions fixées par l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de Technicien Principal de 2^{ème} classe, sur la base de l'espace indiciaire de référence.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ADOPTER** cette proposition,
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

7. Ressources Humaines – Mise à jour du tableau des effectifs (rapporteur : Roland CHLOUP)

Monsieur le Président présente au conseil le projet de tableau des effectifs incluant l'ouverture de poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe.

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Vu le tableau présenté :

Liste des emplois	Postes existants	Nouvelle proposition
DGS des EPCI de 10 000 à 20 000 habitants	1	1
Attaché principal	2	2
Attaché territorial	4	4
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2	2
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2	2
Rédacteur territorial	5	5
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3	3
Adjoint administratif	3	3
Ingénieur	1	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	0	1
Technicien	2	2
Agent de maîtrise	5	5
Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe	2	2
Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	2	2
Adjoint technique	12	12
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	1
Assistant d'enseignement Artistique principal	1	1
Total	50	51

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE VALIDER** le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget

Débat :

Roland CHLOUP explique pourquoi le tableau des effectifs compte 50 agents alors qu'il en comptait 48 lors du précédent vote en juillet 2025 : Sur la DCC2025_65 du Conseil du 17 juillet, il a été demandé la suppression de 2 postes d'adjoint administratif à la suite de la nomination des agents en poste sur le grade immédiatement supérieur. Cependant pour prendre cette décision, il manquait l'avis du CST. Le CST avait été sollicité le 17 juin 2025. Le CST devait initialement se réunir le 10 octobre. Ce dernier n'a pu se réunir à cette date et a été reporté au 17 octobre 2025. Lors de cette séance, le CST n'a pas émis d'avis et a formulé une demande de surseoir de la demande de la CCHCPP. De ce fait, les 2 postes ont été réintégrés au présent tableau des effectifs.

Sylvain WEIL : Peut-on avoir un état du poste de Frédéric JUND ? Que fait-il ?

Roland CHLOUP demande à ce qu'une demande écrite lui soit formulée pour apporter plus de précisions. Et rappelle que les explications sur le poste avaient déjà été données lors du Conseil communautaire du 17 juillet 2025.

8. Ressources Humaines - Conventionnement avec le Centre de Gestion concernant la mission d'inspection en matière de sécurité et d'hygiène au travail (rapporteur : Roland CHLOUP)

Monsieur le Président informe le conseil communautaire,

- Vu le code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- Vu la quatrième partie du code du travail relatif à la santé et la sécurité au travail, et notamment l'article L4121-2 portant sur les principes généraux de prévention,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle en date du 25 juin 2025 fixant les modalités d'intervention de la présente convention,

CONSIDÉRANT QUE

En vertu des dispositions contenues à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les communes et les établissements publics doivent désigner un Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection en santé et sécurité au travail (ACFI).

Ils ont la possibilité de satisfaire à cette obligation :

- en désignant un agent en interne,
- en passant convention avec le Centre de Gestion de la Moselle qui assure ce type de mission depuis le 1^{er} janvier 2019.

L'ACFI aura notamment pour rôle de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE :

- **DE FAIRE APPEL** au Centre de Gestion Moselle pour assurer la mission d'inspection à compter de la date de signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2028.
- **D'AUTORISER** le président à signer la convention régissant la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels proposée par le CDG 57, telle que jointe en annexe.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

Pièces jointes :

- Note d'information du Centre de Gestion du 10 juillet 2025 ([document consultable sur BDE](#))
- Convention proposée par le Centre de Gestion ([document consultable sur BDE](#))

9. Ressources Humaines – Adhésion au CNAS (rapporteur : Roland CHLOUP)

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la CCHCPP.

CONSIDÉRANT l'Article L 731-4 du code général de la fonction publique : « l'organe délibérant d'une collectivité ou d'un établissement mentionné à l'article L4 détermine le type des actions sociales et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article L 731-3, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ».

CONSIDERANT les articles L 2321-2, L3321-1 et L 4321-1 du code général des collectivités territoriales qui inscrivent les dépenses afférentes aux prestations sociales dans la liste des dépenses obligatoires des communes, conseils départementaux et régionaux.

CONSIDERANT l'Article L733-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que : « *les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents publics à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association* ».

CONSIDERANT que l'Amicale du personnel de la CCHCPP adhère au CNAS depuis de nombreuses années pour le compte des agents de la CCHCPP.

Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les personnels pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,

Après avoir pris connaissance de la présentation du CNAS, association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, et de son large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires et dont la liste exhaustive et les conditions d'attribution sont fixées dans le guide des prestations,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE SE Doter d'un dispositif d'action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la CCHCPP**, et à cet effet de **mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2026**, en lieu et place de l'Amicale du personnel, et en accord avec ses représentants, cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction. Cette adhésion ne s'étend pas aux agents retraités de la CCHCPP.
- **D'AUTORISER** en conséquent M. le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS.
- **DE VERSER au CNAS une cotisation correspondant au mode de calcul suivant** : Nombre de bénéficiaires actifs indiqués sur les listes x Montant forfaitaire par bénéficiaire actif fixé à 231 € (tarifs 2025 susceptibles d'évoluer)
- **DE DESIGNER M. le Président, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu** notamment pour représenter la CCHCPP au sein du CNAS
- **DE DESIGNER Mme Claire CASTELLAZZI comme déléguée des agents** notamment pour représenter la CCHCPP au sein du CNAS
- **DE DESIGNER Mme Sophie DAUCHY comme correspondante parmi le personnel bénéficiaire du CNAS**, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion.

Débat :

Roland CHLOUP explique au Conseil que la CCHCPP a eu un contrôle URSAFF à la fin du mois d'août. Lors de ce contrôle, il a été mis en exergue qu'un certain nombre de formalités gérées par l'amicale du personnel, devrait l'être par la CCHCPP. Ce point s'inscrit dans ce cadre.

Hervé MESSIN : Ce n'est pas le rôle de l'URSAFF de se prononcer là-dessus.

10. Administration générale - Amicale : demande de subvention 2026 (rapporteur : Roland CHLOUP)

Monsieur le Président informe l'assemblée que les membres de l'Amicale du Personnel de la CCHCPP souhaitent renouveler pour l'année 2026 leur demande de subvention (cf. courrier en pièce jointe).

L'amicale du personnel de la CCHCPP a bénéficié d'un versement pour 2025 d'un montant de 23 360,00 euros.

Ce montant permettait de couvrir les frais suivants :

- Achat des cartes cadeaux 2024/2025
- Achat des paniers garnis 2024
- Adhésion au CNAS au titre de l'année 2025
- L'organisation d'un repas annuel ainsi que de différents événements.

Considérant ces éléments, ainsi que le solde du compte de l'Amicale qui se porte au 12/05/2025 à 12 788,55 euros,

Il est rappelé que le point précédent concernant l'adhésion directe au CNAS par la CCHCPP entraînera le versement direct du montant 2026 d'adhésion au CNAS dans le cadre de ses dépenses d'action sociale,

Le conseil est également informé que l'amicale arrête également l'opération des paniers de fin d'année.

L'amicale sollicite donc le versement d'une subvention totale de **14 000,00 euros** ventilée de la façon suivante :

Intitulés	Montants sollicités
Achat des cartes cadeaux 2025/2026 :	10 000,00 €
Evènements	1 000,00 €
Subvention annuelle de fonctionnement :	3 000,00 €
TOTAL :	14 000,00 €

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE VERSER** une subvention de fonctionnement à l'amicale du personnel d'un montant de 14000 € pour l'année 2026 et d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2026,

Pièces jointes :

- Courrier de demande de subvention de l'Amicale du personnel de la CCHCPP pour l'année 2026 ([document consultable sur BDE](#))

11. Divers

Débat :

Balayage mécanisé

Jean-François LEIDELINGER : Dans le procès-verbal du dernier Conseil, certaines communes se plaignaient des prestations de l'entreprise de balayage Vialysse.

Christian PETIT : C'est bien qu'on se rende compte qu'ils travaillent comme des sagouins, les chauffeurs s'étaient même pris la tête avec mes employés communaux et moi-même.

Roland CHLOUP : On a pris en compte vos différentes remarques, et pendant le mois d'août nous avons envoyé plusieurs courriers à Vialysse pour leur demander de rectifier leur comportement, puis pour les informer de la non-reconduction du marché. Le marché avec Vialysse terminait fin octobre 2025. Nous avons lancé de nouvelles consultations pour trouver un prestataire. Aucune offre n'a été reçue. Nous essayons désormais de trouver par nos moyens un prestataire.

Christian PETIT : Pourrait-on envisager à la Communauté de Communes d'investir dans une balayeuse ? Parce qu'en travaillant avec un prestataire, on est sûr de rien.

Roland CHLOUP : Cette solution a déjà été étudiée. Vialysse a été un loupé.

André HOUPERT : Il faudrait relancer un marché avec un prix qui tienne. Important de donner un planning précis.

Géocoeur

Joëlle PACE évoque les dispositifs de géocoeur qui ont été abordés lors de la dernière commission « Services à la personne ». Où en sommes-nous dans la démarche ? Comment ont été décidées les communes dans lesquelles les géocoeurs seraient installés ? Elle précise que la commission a souhaité étendre le dispositif à l'ensemble des communes du territoire.

Roland CHLOUP : 5 géocoeurs ont été installés en 2023, les 5 autres ont mis du temps à l'être également, faute d'un électricien pour les installer. Ils ont été mis en place lors des derniers mois. C'est la commission qui a sélectionné les communes qui ont reçu les géocoeurs. Nous allons avancer sur l'extension de ce dispositif à l'ensemble des communes.

Ordures ménagères

Jérôme CRIDELICH : Je réitère ma demande de rappeler aux habitants les nouveaux tarifs.

Roland CHLOUP : Les nouvelles grilles tarifaires ont permis un équilibrage de la redevance entre les deux territoires historiques. Pour l'ancien Pays de Pange, les foyers de plus de 3 personnes ont vu leur facture diminuer tandis que les foyers composés de moins de 3 personnes ont vu leur facture augmenter. On observe la situation inverse sur le territoire du Haut-Chemin. Je remercie la commission et André pour le travail qui a été réalisé, les résultats correspondent totalement à nos attentes.

Autres

Éric GULINO : La commission « développement économique » se réunira le 2 décembre.

Roland CHLOUP : Une conférence des maires aura lieu le 17 novembre, et nous aurons un Conseil communautaire le 4 décembre.

FIN DE RÉUNION 19h32